

Retraites

En finir avec les régimes spéciaux sans exception

L'existence de deux régimes distincts pour les fonctionnaires n'a pas de justification sérieuse



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Les principaux régimes spéciaux de retraite sont ceux des fonctionnaires de l'État (2,5 millions de retraités), des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (1,5 million), de la SNCF, de la RATP et des industries électriques et gazières (0,5 million pour les trois). Ce sont des régimes par répartition et leurs affiliés n'ont pas de régimes complémentaires. L'existence de deux régimes distincts pour les fonctionnaires n'a pas de justification sérieuse. Les autres régimes spéciaux sont parfois très petits (Comédie française...).

Le calcul des pensions, en fonction des salaires, est très différent dans les régimes spéciaux et dans les régimes (de base et complémentaires) des salariés du secteur privé. Le hasard fait cependant que les taux moyens de remplacement des salaires par les pensions sont assez proches, mais ces moyennes masquent de fortes disparités, notamment en fonction du taux de prime pour les fonctionnaires.

“S’il est en pratique difficile de mesurer et comparer la “générosité” des différents régimes, on peut tout de même observer que les départs anticipés dans les régimes spéciaux ont un coût annuel de plus de 8 Mds€”

Le principal avantage des régimes spéciaux, pour une partie de leurs affiliés, réside dans la possibilité de partir plus tôt en retraite sans en être toujours pénalisé financièrement. En conséquence, si les fonctionnaires “sédentaires” partent en retraite un peu plus tard que les salariés du privé, les “actifs” de la fonction publique partent 3 ans plus tôt et les agents des trois principaux autres régimes spéciaux de 4 à 6 ans plus tôt.

47 Mds€ de subventions et taxes affectées

Les pensions versées par ces régimes ont atteint 90 Mds€ en 2021 et ont été financées par des cotisations salariales pour 14 Mds€, par des cotisations des employeurs pour 28 Mds€ et par des subventions d’équilibre ou des taxes affectées pour 47 Mds€. Les cotisations des employeurs sont elles-mêmes largement financées par des impôts d’État ou locaux.

Les régimes de retraite du secteur privé sont toutefois eux-mêmes pour partie financés par des impôts et les subventions aux régimes spéciaux peuvent être partiellement justifiées par une démographie défavorable. S’il est en pratique difficile de mesurer et comparer la “générosité” des différents régimes, on peut tout de même observer que les départs anticipés dans les régimes spéciaux ont un coût annuel de plus de 8 Mds€.

“Le gouvernement prévoit de mettre en extinction, en appliquant la “clause du grand-père”, la plupart des régimes spéciaux autres que ceux de la fonction publique. Les régimes de fonctionnaires devraient pourtant eux aussi être mis en extinction de la même façon”

Le gouvernement prévoit de mettre en extinction, en appliquant la “clause du grand-père”, la plupart des régimes spéciaux autres que ceux de la fonction publique (c’est déjà le cas depuis 2020 pour celui de la SNCF). Les régimes de fonctionnaires devraient pourtant eux aussi être mis en extinction de la même façon. Il prévoit aussi d’appliquer les mesures visant un relèvement de l’âge effectif de départ en retraite parallèlement aux salariés du secteur privé et aux affiliés des régimes spéciaux, en reculant de deux ans les différents âges minimaux. Malgré d’autres mesures spécifiques aux fonctionnaires, d’ampleur limitée, les écarts entre régimes ne devraient donc pas être accentués. Il ne faudrait pas que la poursuite de la concertation avec les partenaires sociaux et les débats parlementaires conduisent à les amplifier.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 15/02/2023

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter.](#)